



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-04-2025 /

Dossier complet le : 14-05-2025 /

N° d'enregistrement : 002650/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

KH ENERGY

Raison sociale

KH ENERGY

N° SIRET

88973386100039

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

YILMAZ

Prénom(s)

BARIS

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à implanter un parc photovoltaïque de 998 kWc sur un terrain sans activité. Le terrain d'assiette du projet est la parcelle ZB 383 située en zone AUY1 du PLU de la commune de Saint Amour. La superficie de la parcelle est de 17 753 m². Le projet consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur structures métalliques reliées au sol par des pieux battus ou des lests. Aucune fondation en béton enterrées ne sera nécessaire pour ce projet. Les panneaux photovoltaïques seront repartis par table et seront inclinés et orientés vers le sud tout en restant parallèles aux limites de la parcelles. Les câbles des panneaux solaires seront fixés sur la structure métallique et ne seront pas visibles. les câbles reliant le poste de livraison seront enfouis. La centrale sera séparée du reste de la parcelle et de la voirie par un grillage et par des haies.

4.2 Objectifs du projet

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu majeur. Le projet participe aux objectifs fixés par l'Etat pour permettre la neutralité carbone en 2050. Cela se traduit notamment au niveau des territoires par le développement du photovoltaïque. La production attendue de cette centrale photovoltaïque est de 1 168 000 kWh par an. Le projet pourra également s'inscrire dans une démarche d'autoconsommation collective. La zone d'implantation a été retenue à cet effet au regard de ses possibilités de connexion au réseau électrique, de son accès facile à la voirie et des faibles enjeux environnementaux. Le projet sera conçu de façon à être totalement réversible (absence de fondations ancrées dans le sol).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour ce chantier, aucun terrassement (à l'exception des zones très limitées du local technique et des tranchées)

n'est à prévoir, les étapes de construction sont les suivantes :

- pose de la clôture périphérique et du portail
- réalisation des fondations (pieux battus et/ou lests)
- réalisation des tranchées et pose des câbles électriques.
- pose des tables et des modules photovoltaïques

La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois. Le chantier sera programmé pendant l'automne et l'hiver.

L'absence de béton pour des fondations contribue à la courte durée des travaux.

Les engins utilisés seront de petite taille et utiliseront les accès existants.

Les raccordements électriques des panneaux se feront par câbles avec un cheminement sur les tables. Ils seront

protégés par des chemins de câble capotes. Les câbles pour le poste de livraison seront enfouis dans des gaines

souterraines. Les onduleurs seront placés au plus près des panneaux.

Le poste de livraison sera situé en limite de parcelle à proximité du poste de distribution existant. Le réseau actuel

étant en capacité d'accueillir la puissance du projet, aucun travail de renforts de ligne n'est à

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale est prévue pour une exploitation sur 30 ans minimum.

Une maintenance régulière du site sera mise en place pendant toute la phase d'exploitation.

En phase d'exploitation, les interventions sur le site seront limitées à la maintenance de la centrale. Une ou deux

interventions par an seront nécessaires afin de contrôler le fonctionnement et l'état général. La vérification des

performances et des outils de productions se fera en continu. Un nettoyage des panneaux pourra être réalisé si

nécessaire tout comme l'entretien de la végétation. Il se fera au moyen d'ovins ou par une coupe occasionnelle des herbes.

La conception du parc photovoltaïque est adaptée au site situé en AUY1.

L'espacement entre les tables sera de 2 m minimum.

La centrale photovoltaïque sera réversible grâce aux pieux battus et aux câbles cheminant en aérien sur les

structures. Le démantèlement de la centrale en sera donc facilité.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera par ailleurs soumis à une déclaration préalable selon les dispositions du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du terrain 17 753 m ² Surface de modules 4308 m ² Puissance envisagée 998 kWc nombre de panneaux 1664 modules inclinaison des tables 12°	(998, kWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Saint Amour.
Le projet est en zonage AUY1 d'après le PLU de la commune.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Commune de Saint Amour, zone PLU AUY1, en continuité des zones urbanisées.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site N2000 le plus proche est situe a plus de 8.5 km du projet. l'annexe du projet precise les zonages environnementaux les plus proches.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le reseau electrique situe a proximite dispose des capacites suffisante pour accueillir la puissance du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les enjeux locaux sont extremement faibles
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site N2000 le plus proche est situe a plus de 8.5 km du projet. l'annexe du projet precise les zonages environnementaux les plus proches.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone du projet correspond a une friche en zone AUY1. par ailleurs la reversibilite du projet permettra d'envisager toute autre type d'activite dans le futur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Il y aura du trafic durant la phase travaux sur une durée évaluée entre 3 et 4 mois. Cette augmentation de trafic sera très marginale et limitée au chantier. Pendant la phase d'exploitation, il n'y aura pas d'impact sur le trafic.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux entraîneront des bruits liés au chantier. Ils seront limités à la durée du chantier en journée. Le site
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase exploitation, le projet n'émettra aucune nuisance sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux et engins entraîneront des vibrations. Ces travaux seront rapides (moins d'un mois). En phase exploitation, il
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet permettra de produire une électricité décarbonnée.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Tous les déchets présents sur le chantier seront traités, évacués vers les filières appropriées pour chaque type de déchets. Il s'agira principalement de déchets industriels banals (cartons, plastiques, etc.) qui seront recyclés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le grillage en périphérie du terrain limitera la visibilité depuis la départementale. Des haies seront également aménagées. Le terrain d'implantation est situé en contre bas des axes de circulations principaux. Le projet sera de petite taille et n'aura aucun impact sur les points de vue lointains. Aucun site
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est actuellement inutilisé et se présente comme une friche. Aucune imperméabilisation du sol n'est à prévoir. À noter que le caractère réversible de l'installation permettra d'envisager d'autres activités dans le futur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'est pas soumis à d'autres législations applicables. Les visites de terrains n'ont pas permis d'établir la présence d'espèces de faune ou de flore d'intérêt patrimonial. La friche est rase et fauchée et se compose principalement d'une couverture herbacée parsemée de graminées et de plantes à caractères rudérales.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Absence de conflit avec un autre usage
- Mise en défens des haies et des habitats
- Absence de béton enterrées pour l'ancrage des structures
- Utilisation de pieux battus ou de lests pour faciliter le démantèlement.
- La surface du projet (panneaux et annexes) représente 4308 m², soit 24 % de la surface de l'unité foncière.
- Câbles reliant les panneaux PV situés sur les tables plutôt que souterrains, limitant ainsi les impacts sur les sols.
- Implantation de haies végétales en périphérie de la voirie pour limiter l'impact visuel du projet et le sécuriser.
- Travaux prévus en période automnale ou hivernale.
- Gestion des déchets
- Maintenance régulière sur site durant toute la durée d'exploitation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'aucune évaluation environnementale n'est nécessaire pour ce projet aux vues de son taux d'occupation faible et des mesures prises pour préserver l'environnement et les enjeux du site. Le terrain est situé en zone AUY1 et ne présente pas d'usage. Les enjeux environnementaux locaux sont inexistants (faible biodiversité et absence d'habitats remarquables). La puissance du projet sera de 998 kWc. L'installation sera réversible de par sa conception. Les sols ne seront pas imperméabilisés. La construction se fera sans fondation béton enterrées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

YILMAZ

Prénom

BARIS

Qualité du signataire

DIRECTEUR GENERAL

À

BALANOD

Fait le

13-04-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)